



Chers Collègues,

Nous tenons à vous informer que le SAVS – SAMSAH l’Echelle d’ALBI, en partenariat avec le CDSA 81 et le Comité de Randonnée Pédestre 81 vous invite à une après-midi :



RANDONNEE PEDESTRE MOYENS MARCHEURS MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018 A SAINT JUERY (81160)



14h30: accueil des participants au parking de la rue Jean LAUTIER derrière la mairie

14h30 / 15h00 : départ pour la randonnée

16h00 / 16h30 : fin de la randonnée

Précisions :

Le parcours est une partie du « chemin de Bellevue ». C'est une ballade santé, le parcours du cœur. Il ne présente pas de difficulté particulière, juste une **côte d'environ 100 mètres**. Toutefois il n'est pas adapté aux personnes en fauteuil. Il fait **4 km** pour environ une heure de marche.

- **Les inscriptions doivent être envoyées au CDSA 81**
Mail : ffsa81cd@wanadoo.fr avant le 21 septembre 2018

Espérant vous compter parmi nous, veuillez recevoir, nos salutations sportives.

Frédérique HUC
Présidente CDSA81



Inscriptions à renvoyer au Cdsa81 (mail ffsa81cd@wanadoo.fr)

Association :			Numéro FFSA : /
Adresse :	Code Postal :		Ville :
Téléphone :		Mail :	
Noms des accompagnateurs :			
Téléphone accompagnateur : 06.			

les personnes n'ayant pas encore pris la nouvelle licence mais ayant une licence FFSA de la saison passée 2017/2018 peuvent venir, cette licence les couvrant jusqu'à fin septembre

Licence*	Prénom	Nom	Né(e) le (si licence découverte*)

* personne prenant une licence découverte (indiquer « Licence découverte » et la date de naissance). Une « licence découverte » est obligatoire pour les personnes non licenciées, ainsi qu'un certificat Médical de non contre indication à la pratique des activités physiques et sportives adaptées.

DECHARGE

Je soussigné(e) :
représentant(e) de l'association :
certifie que tous les sportifs engagés à la RANDONNEE PEDESTRE se déroulant le..... à
sont bien -licenciés à la F.F.S.A OU -possesseurs d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Physiques et Sportives, et demandeurs d'une « **licence découverte** » = d'un montant de 10 €/personne.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
À, le

Signature